RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Orgeval

YVELINES

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
119 allée des Lauriers - Tel: 01 39 22 35 29
@ : secretariat.technique@mairie-orgeval.fr
sce.technique2@mairie-orgeval.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TROTTOIRS ET CHAUSSÉES (STATIONNEMENTS - ÉCHAFAUDAGES - BENNES – TRAVAUX – DÉMÉNAGEMENTS…)

Ce document doit parvenir en mairie au minimum 10 jours avant la mise en place de l'occupation du domaine public. Toute demande incomplète sera refusée. Informations techniques sur rendez-vous.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

LE PÉTITIONNAIRE (1) :

☐ **PARTICULIER** ☐ **PROPRIÉTAIRE** ☐ **ENTREPRISE OU SYNDIC**

Nom et prénom (du propriétaire ou du gérant) : .....

Adresse : .....

Localité : ..... Code Postal : .....

Tel :..... Tel (contact sur place) : .....

Mail :..... .....

Nature de l'établissement (pour entreprises):

.....

N° Siret (obligatoire pour les entreprises) : .....

(1) Personne qui sera soumise à régler les droits de voirie suivant le tarif applicable en vigueur, suite à la délibération du Conseil Municipal.

OBJET DE LA DEMANDE

Lieu des travaux, du stationnement ou du déménagement : .....

.....

Objet : .....

.....

NATURE DE L'OCCUPATION

☐ DÉMÉNAGEMENT (emplacement forfaitaire 30 mètres linéaires maximum)

☐ Stationnement de véhicule(s) :

Type : ☐ Poids lourd ☐ Véhicule léger ☐ Véhicule utilitaire

Nombre : ....

☐ Pose de panneaux ☐ Pose de plots béton ☐ Dépôt de benne ☐ Dépôt de matériaux

☐ Echafaudage sur pieds ☐ Echafaudage roulant ☐ Echafaudage suspendu

Mise en place : ☐ d'une palissade ☐ de plateforme(s) ☐ d'échelle(s)

☐ d'une bétonnière ☐ d'une nacelle ☐ d'un compresseur ou groupe électrogène

Mise en place de toutes autres installations ou matériels (à préciser) :

.....

.....

DURÉE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Début de l'occupation : ..... Durée de l'occupation : .....

DIMENSIONS DE L'INSTALLATION

Longueur de l'installation : .....

Largeur : .....

Hauteur : .....

INFORMATIONS

L'autorisation de voirie doit être affichée sur le lieu des travaux ou à proximité du dispositif mis en place 24 heures avant.
S'il s'agit d'un stationnement de véhicule, l'autorisation de voirie doit être visible sur le tableau de bord du véhicule.
Aucun recours ne sera possible, que ce soit auprès du Service Technique ou de la Police Municipale en cas de non-respect.

Dans le cadre de travaux, l'autorisation de voirie ne pourra être instruite que sous réserve de l'obtention d'une déclaration préalable de travaux délivrée par la Direction de l'Urbanisme (01 39 22 35 21).

Les diverses prescriptions concernant votre chantier vous seront indiquées lors de la délivrance de l'autorisation de voirie.

Il appartient au pétitionnaire de venir retirer auprès de la Direction des Services techniques, l'arrêté donnant droit d'occuper le domaine public, validant l'autorisation de voirie.

Il vous sera demandé de prévoir impérativement selon la nature du chantier :

I – Une pré-signalisation et une signalisation réglementaires de chantier (mise en place de panneaux de bandes rétro-réfléchissantes, de cônes, barrières …).

II – Les échafaudages et les plateformes doivent impérativement être montés par une société agrée.

III – Le nettoyage et l'écoulement des eaux de ruissellement au droit du chantier.

IV – La mise en place d'une déviation piétons avec protection dans le cas où le passage au droit du chantier est inférieur à 1.40 m.

V – En cas de manquement aux règles de sécurité, d'hygiène, de propreté du chantier ou du non-respect des prescriptions inscrites sur l'autorisation de voirie, la direction des Services Techniques ou la Police Municipale procédera à l'arrêt du chantier.

ACTE D'ENGAGEMENT

LE PÉTITIONNAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Je m'engage à régler les droits de voirie suivant le tarif du Conseil Municipal concernant les droits d'occupation du Domaine Public.

Fait à Orgeval, le : .....

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : .....

Réponse rendue le : .....

Arrêté n° ..... Montant de la redevance : .....

SIRET 217 804 665 00016 Identifiant 466

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Orgeval

YVELINES

CATALOGUE DES TARIFS APPLICABLES

Annexe à la délibération du 26 juin 2023

En bleu, les tarifs votés par le conseil municipal
Les autres tarifs sont issus
de la décision n°2023-74 du 21 juin 2023

Par souci de transparence et pour une complète information, l'ensemble des tarifs est regroupé dans un même catalogue.

Ces tarifs sont soumis aux règles et principes du règlement intérieur de chaque structure

Tarifs applicables au 1er juillet 2023 par arrêté pour information

Autorisations de voirie*	Unité	2023 Tarif
Boîte aux lettres servant à collecter le courrier (Poste) - par an	forfait	31 €
Etalage commercial d'appoint suspendu ou sur pieds - par an	m²	31 €
Marchand itinérant (traiteur, confiserie, food truck...) - emplacement mensuel à raison d'une fois par semaine (Paiement au semestre)	forfait	47 €
Marchand itinérant (traiteur, confiserie, food truck, répar vélos...) emplacement journalier	forfait	25 €
Barnum commercial couvert pour commerce orgevalais - par jour	La journée	11 €
Barnum commercial couvert pour commerce orgevalais - par semaine	forfait	44 €
Barnum commercial couvert pour commerce extérieur - par jour	La journée	55 €
Barnum commercial couvert pour commerce extérieur - par semaine	forfait	275 €
Terrasses ouvertes (par mois - surface arrondie m² sup)	m²	4 €
Terrasses fermées (par mois - surface arrondie m² sup)	m²	14 €
Bureau de vente (par mois - surface arrondie m² sup)	m²	25 €
Echafaudage sur pieds ou suspendu - par jour (dimension arrondie au m sup)	m²/ml	2 €
Echafaudage sur pieds ou suspendu - 15 premiers jours (dimension arrondie au m sup)	m²/ml	10 €
Echafaudage sur pieds ou suspendu - la semaine supplémentaire (dim arrondie au m sup)	m²/ml	5 €
Dépôt de benne	journée	28 €
	semaine	83 €
Camion de déménagement (sur 30 mètres linéaires maxi)	journée	99 €
Tout engin stationnant sur la voie publique (camion nacelle...)	journée	31 €
Fermeture de voirie forfait 1/2 journée pour livraison.....(hors tournage de film)		17 €
Fermeture de voirie forfait journée pour livraison.....(hors tournage de film)		44 €
Grues - Baraque de chantier - par semaine	m²	13 €
Grues - Baraque de chantier - par mois	m²	42 €
Plot en béton (pour acheminement provisoire électricité/chantiers) - par semaine	m²/semaine	4 €
Câbles suspendus - le mètre linéaire	forfait 6 mois	2 €
Emprise de chantier sur le domaine public - par semaine	m²/semaine	3 €
Barrière ou palissade - par semaine	ml	4 €
Guignol	1/2 journée	22 €
Guignol	journée	44 €
Emplacement pour convoyeur de fonds - Tarif par banque	annuel	1 000 €

**** Les surfaces sont arrondies au m² ou au ml supérieur***